



NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE  
T/PET.5/579  
10 mai 1955  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DU COMITE DE NSIMEKELE DE L'UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN  
CONCERNANT LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F  
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

COPIE d'une lettre écrite à la main

L'Union des Populations du Cameroun  
(Section du Rassemblement Démocratique Africain)  
B.P. 33, Eséka

La population autochtone de Nsimékélé réunie le 27 Mars 1955 au nombre  
de 70 personnes a l'honneur de vous présenter la pétition qui suit.

Ayant appris que les poursuites judiciaires sont engagées à Douala contre  
Fozoo Ekabe Directeur du Journal Etoile Organe de l'UPC Kingue Abel et Ngom  
Jacques respectivement vice-président et membre du comité directeur de l'UPC  
à la suite d'un communiqué de presse publié dans le journal Etoile sans la  
signature de ces derniers. Communiqué qui dénonçait la repression, les faits  
vécus que nous vivons encore dans la plupart des localités du pays, communiqué  
qui exprimait hautement les plaintes des masses Camerounaises contre le  
développement du terrorisme au Cameroun tel que nous avons connu partout. Etant  
informé que le bureau politique de l'UPC pour des motifs inavoués, par les  
autorités françaises est traqué par la justice injuste.

Vu que le 5 Mars 1955 de l'arrivée de Mr. Ruben Um Nyobe à l'aéroport de  
Douala fut attendue par un mandat décerné contre lui par le juge d'instruction  
George Gan le convoquant le 7 Mars 1955 à 17 heures au Palais de Justice de  
Douala, qu'à Yaoundé le 17 Mars 1955 il fut salué par un autre mandat décerné  
contre lui par le Juge d'Instruction du 2e Cabinet à Yaoundé, élève une

55-12660

protestation énergique contre la politique de repression judiciaire inaugurée au Cameroun et qui a pour but de capituler le mouvement d'Indépendance qui, dans le cadre des chartes des Nations Unies luttent contre le colonialisme dans notre pays.

Condamne la politique de force d'emprisonnement respectivement des droits et libertés reconnus par la déclaration des Droits de l'Homme, et décline toutes les responsabilités qui en découlent. Signale à l'opinion internationale les mesures de repression sanglantes prises par les autorités françaises contre les paisibles citoyens Camerounais, en luttant l'Indépendance Nationale de leur pays.

Invite les Camerounais à se regrouper et s'unir pour aller fermement de l'avant vers l'Unification et l'Indépendance et faire aussi échec par les protestations légitimes l'action des masses à la politique de force engagée par le Haut Commissaire Rolland Fré.

Renouvelle sa confiance au bureau politique de l'Uni Cameroun et demande l'annulation des poursuites judiciaires engagées par des méthodes obliques contre les responsables des mouvements d'Indépendance Nationale, aussi que l'acquiescement pur et simple de nos camarades Batuid Panhu et Sende Amos etc. emprisonnés illégalement à Eséka.

Fait à Nsimekélé le 27 Mars 1955

Le President du Comité ont signé

et son secretaire.

(s.) X

(s.) Osumhibam

-----